

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 26 mars 2019)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 26 FÉVRIER 2019, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont absents :

Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 22 janvier 2019 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-02A (Administration générale), Partie 1, au 22 février 2019 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-02 (Administration générale), Partie 1, au 22 février 2019 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-02 (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 février 2019 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-02 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 22 février 2019 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-02 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 22 février 2019 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-02 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 22 février 2019 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 09-02 (Prévention incendie), Partie 9, au 22 février 2019 – Dépôt;

4-8 Bordereau des comptes payés numéro 11-02 (Service juridique), Partie 11, au 22 février 2019 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de concordance – Règlement numéro 244-19 – Municipalité de La Présentation;

5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 496-27 – Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-98 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 500-3 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-5 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 19-102 – PPCMOI (lot 1 702 556, 1 702 809, 1 702 813, 1 702 814 et 1 702 819) – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-6 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 19-103 – PPCMOI (lot 6 288 154) – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-7 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 2019-02-063 – PPCMOI (lot 2 709 360) – Municipalité de Saint-Jude;

6 - ADMINISTRATION

6-1 Demande de subvention – Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) – Les trouvailles de l'abbé Leclerc (Centre de bénévolat de St-Hyacinthe) – Approbation;

6-2 Gala hommage aux agricultrices de la Montérégie Est – 27 avril 2019 – Participation – Approbation;

6-3 Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) – Colloque 2019 – Chargé de projet aux cours d'eau – Inscription;

6-4 Sécurité du Québec de la MRC des Maskoutains – Projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire – Demande de partenariat et de financement – Subvention;

7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 19 h.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 19-02-18

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 19-02-19

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2019 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-02A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 FÉVRIER 2019 – APPROBATION**

CA 19-02-20

CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-02A (Administration générale), Partie 1, au 22 février 2019;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 22 février 2019 déposé sous le numéro 01-02A, lequel totalise des dépenses au montant de 515,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-02 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-02 (Administration générale), Partie 1, daté au 22 février 2019, au montant de 481 661,10 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-02 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-02 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 22 février 2019, au montant de 109 000,42 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-02 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-02 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 22 février 2019, au montant de 7 955,12 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-02 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-02 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 22 février 2019, au montant de 17 305,66 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-02 (SERVICE D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-02 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 22 février 2019, au montant de 8 408,49 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-02 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-02 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 22 février 2019, au montant de 2 286,70 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-02 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 22 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-02 (Service juridique), Partie 11, daté au 22 février 2019, au montant de 468,15 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT NUMÉRO 244-19 – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

CA 19-02-21

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 12 février 2019, le conseil de la municipalité de La Présentation a adopté le *Règlement numéro 244-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 28 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 244-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 496-27 – MUNICIPALITÉ DU
VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE**

CA 19-02-22

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 5 février 2019, le conseil de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a adopté le *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 496 (industries et commerces liés au cannabis)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 10 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 23 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 496-27 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 496 (industries et commerces liés au cannabis)* de la corporation municipale du Village de Sainte-Madeleine est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-98 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-02-23

CONSIDÉRANT que, par le biais de sa résolution numéro 19-108, lors de sa séance du 18 février 2019, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-98 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 350-98 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 500-3 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-02-24

CONSIDÉRANT que, par le biais de sa résolution numéro 19-106, lors de sa séance du 18 février 2019, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 500-3 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait au secteur situé aux abords de la promenade Gérard-Côté*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 500-3 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait au secteur situé aux abords de la promenade Gérard-Côté* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÉSOLUTION NUMÉRO 19-102 – PPCMOI (LOT 1 702 556, 1 702 809,
1 702 813, 1 702 814 ET 1 702 819) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-02-25

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 18 février 2019, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 19-102 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 502 Jéfo*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 19-102 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 5020 Jéfo* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-6 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÉSOLUTION NUMÉRO 19-103 – PPCMOI (LOT 6 288 154) –
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-02-26

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 18 février 2019, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 19-103 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 4040 Casavant Ouest*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 janvier 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 19-103 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 4040 Casavant Ouest* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-7 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-063 – PPCMOI (LOT 2 709 360) –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

CA 19-02-27

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 4 février 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Jude a adopté la résolution numéro 2019-02-063 intitulée *PPCMOI - Insertion résidentielle sur le lot 2 709 360*,

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 octobre 2018 ainsi que du comité Aménagement et Environnement et du comité consultatif agricole, tous deux réunis le 17 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 2019-02-063 intitulée *PPCMOI - Insertion résidentielle sur le lot 2 709 360* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE
(MADEES) – LES TROUVAILLES DE L'ABBÉ LECLERC (CENTRE DE
BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE) – APPROBATION**

CA 19-02-28

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 9 000 \$ au Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe inc. (NEQ : 1143755255) soumise au comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) afin de leur permettre d'engager un consultant externe pour revoir les processus d'affaires des *Trouvilles de l'Abbé Leclerc*;

CONSIDÉRANT que le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser l'action bénévole; de venir en aide à des personnes seules vivant des situations de précarité; de soutenir et assister des familles aux prises avec des besoins urgents à combler; et finalement, d'assurer la qualité de vie d'une population vieillissante;

CONSIDÉRANT que le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe dessert l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains et ces services sont possibles en majeure partie grâce à l'apport de nombreux bénévoles.

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 12 février 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et mentorat daté du 12 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une subvention de 9 000 \$ au Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe inc. (NEQ : 1143755255) par l'entremise de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains afin de lui permettre d'engager un consultant externe qui aura comme mandat de revoir les processus d'affaires des *Trouvailles de l'Abbé Leclerc*; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

Le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **GALA HOMMAGE AUX AGRICULTRICES DE LA MONTÉRÉGIE EST –
27 AVRIL 2019 – PARTICIPATION – APPROBATION**

CA 19-02-29

CONSIDÉRANT la tenue le 27 avril 2019 du Gala hommage aux agricultrices de la Montérégie Est organisé par le conseil d'administration des Agricultrices de la Montérégie Est, à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 31 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

QUE la MRC des Maskoutains achète un maximum de 8 billets au coût de 75 \$ chacun, taxes incluses, pour assister au Gala hommage aux agricultrices de la Montérégie Est, le 27 avril 2019; et

Le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) – COLLOQUE 2019 – CHARGÉ DE PROJET AUX COURS D'EAU – INSCRIPTION**

CA 19-02-30

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) tiendra son 12^e colloque annuel 2019, les 3, 4 et 5 avril 2019, à Lévis;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 13 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Edwin Gonzalez, chargé de projet aux cours d'eau, au 12^e colloque annuel 2019 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) qui se tiendra les 3, 4 et 5 avril 2019, à Lévis, au coût d'inscription de 517,39 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées, et conformément à la *Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains* adoptée le 26 mars 2003; et

Le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS – PROJET VISANT LA SENSIBILISATION AUX DANGERS LIÉS À LA CONDUITE AUTOMOBILE AUPRÈS DES ÉLÈVES FINISSANTS DU SECONDAIRE – DEMANDE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT – SUBVENTION**

CA 19-02-31

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains a élaboré, conjointement avec plusieurs intervenants du milieu, un projet de simulation d'accident visant à sensibiliser les étudiant(e)s du cinquième secondaire aux dangers liés à la conduite automobile avec les facultés affaiblies, à la vitesse au volant et au non-port de la ceinture de sécurité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat et financement présentée conjointement par la sergente Karine Picard, de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, et par madame Sophie Robillard, de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, datée du 10 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

VERSER une somme de 800 \$ en soutien au projet de simulation d'accident qui sera présenté aux élèves finissants du cinquième secondaire organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains en collaboration avec divers partenaires; et

Le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 19-02-32

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière